

DOCUMENT N° 51

Résolution sur la situation dans la région des Grands Lacs

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, réunie à Luxembourg du 08 au 10 juillet 1997,

sur proposition de sa Commission politique et de l'administration générale,

RÉAFFIRME son extrême préoccupation quant à la situation qui prévaut dans la région de l'Afrique centrale et aux conséquences qu'elle risque d'entraîner,

DÉPLORE profondément les souffrances infligées aux populations civiles, le génocide impuni de dizaines de milliers d'innocents et le lâche renoncement de la communauté internationale devant ce drame humain sans précédent,

RÉITÈRE les appels pressants qu'elle a lancés à plusieurs reprises et qu'elle a renouvelés, notamment lors de sa XXe Assemblée générale en 1994, sa XXIe Assemblée générale en 1995, la déclaration de son Président et de son Secrétaire général parlementaire le 7 novembre 1996, l'appel solennel conjoint avec le Conseil permanent de la Francophonie le 12 novembre 1996 et la réunion de son Bureau le 21 novembre 1996,

CONSTATE que, malgré ces nombreux appels et mises en garde, la situation n'a cessé de se détériorer et ce, en raison de l'inaction honteuse de la communauté internationale,

AFFIRME que les valeurs qui sont siennes depuis sa création en 1967 et qui sont de favoriser la coopération, de renforcer la solidarité au sein de la communauté francophone et d'y promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de la personne sont toujours celles qui permettront un règlement définitif de cette crise, qui dure depuis trop longtemps déjà,

RENOUVELLE sa conviction profonde que seule la négociation de bonne foi, dans le respect des processus et des institutions démocratiques, de l'État de droit et des droits humains, menée notamment dans le cadre d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité et la stabilité sous l'égide de l'ONU et de l'OUA et dans le respect de la souveraineté des États, pourra mener à un règlement acceptable de la crise,

APPUIE sans réserve la création d'une commission internationale d'enquête chargée d'identifier les responsables des massacres de populations civiles innocentes afin d'y mettre fin immédiatement et que les sanctions appropriées puissent être prises contre les coupables,

APPELLE les chefs d'État et de gouvernement des pays francophones touchés par la crise à prendre rapidement des mesures pour rétablir ou consolider la démocratie et l'État de droit dans leurs pays respectifs,

OFFRE toute l'aide et la collaboration que l'AIPLF peut leur apporter à cette fin,

RENOUVELLE ses appels pressants auprès de la communauté internationale, et particulièrement auprès des pays ayant le français en partage, pour que cessent l'indifférence et la passivité démontrées jusqu'à ce jour et qu'enfin des actions communes et concertées soient menées sous l'autorité de l'ONU pour rétablir immédiatement la paix, les droits de la personne, la sécurité, la démocratie et l'État de droit partout dans la région.